

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON

2022/34

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022/34

Nombre de membres :

- en exercice : 15

- présents : 13

- votants : 14 (1 pouvoir)

Date de Convocation : 20/10/2022

Date d'Affichage : 03/11/2022

Télétransmis le : 03/11/2022

L'An deux mille vingt-deux, le 27 octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA MUTTA, Maire

Etaient présents : Stéphane AGUETTAZ, Irène BILLIET, David BOUVET, Cécile DEBRION, Philippe FANTIN, Muriel GUERIN, Jean Louis LANDAZ, Sébastien SENIS, Danièle THIABAUD, Fabrice VILLIERMET, Guy VIUDY, Manon WANTELLET

Etaient absents : Sarah PINOT (pouvoir à Muriel GUERIN), Roland BOUVET

Secrétaire de séance : Fabrice VILLIERMET

OBJET : Régularisation de la Voie Communale n°4 dite de Ponturin

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du plan d'alignement et de division concernant les parcelles classées en section ZS sous les numéros 67, 68 et 69 au lieudit « les Viorges » en bordure de la VC4 dite de Ponturin.

Un acte notarié est nécessaire pour régulariser cet alignement.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance du plan d'alignement et de division
- Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'alignement et la division tels que présentés ;

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié a réalisé ainsi que toutes les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,